

DÉPARTEMENT

Du
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MILLERY

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal du 30 mars 2022****Nombre de
Conseillers**

En exercice : 27
Présent(s) : 21
Votants : 22

Le Maire de Millery certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

Le 30 mars 2022, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 24 mars 2022, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire :

Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, BUGNET Jean Marc, ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, CHAPUS Josiane, M. MARTIAL Gilles, JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, SOTTET Jean Dominique, FAVETTA Evelyne, PUYJALINET Eric, GAUFRETEAU Philippe, M. Roberto CANAL, DEVAUX Carole, THEVENARD Stéphane, LAZE Gaëlle, LE FLEM Céline, FOURNIER- MOTTET Benoît, Mme DENIS Pascale, M. SOLARI Charles, M. DELAFOSSE Loïc.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : Mme BARRAULT Claire donne pouvoir à M. MARTIAL Gilles, Mme ROGNARD Evelyne donne pouvoir à M. CASTELLANO Michel, Mme BOULIEU Anne Marie donne pouvoir à Mme FAVETTA Evelyne.

Absents : Mme GERVAIS Annie, GIRARDOT Clément, Mme BRET-VITTOZ Monique.

Secrétaire : Mme DEVAUX Carole

N°18-2022 – Subvention à l'OGEC de l'Ecole Saint Vincent pour l'année 2022

Annexe n°8 – Convention de forfait communal / OGEC Ecole Saint Vincent

Rapporteur : MME ROTHEA Céline

Madame ROTHEA Céline rappelle au Conseil Municipal que, depuis la rentrée scolaire 2005-2006, un contrat d'association a été conclu entre l'Etat et l'école privée Saint Vincent « la Tourtière » de Millery. Ce contrat prévoit notamment que la Commune de Millery assume les dépenses de fonctionnement des élèves des classes maternelles et élémentaires domiciliés dans son ressort territorial.

Madame ROTHEA précise que les montants proposés correspondent au coût représenté par ces élèves s'ils avaient été scolarisés dans une école publique de la commune.

Madame ROTHEA Céline propose d'allouer à l'OGEC Saint Vincent « la Tourtière » une somme de **50 034,48 € pour l'année 2022** :

- Classe maternelle :

| | |
|---|-----------------|
| Coût moyen d'un élève de maternelle sur la commune de Millery | 984,24 € |
| Nombre d'enfants de Millery scolarisés à l'école privée | 25 |
| Soit subvention sur cette base | 24 606 € |

- Classes élémentaires :

| | |
|---|-----------------|
| Coût moyen d'un élève d'élémentaire sur la commune de Millery | 397,32 € |
| Nombre d'enfants de Millery scolarisés à l'école privée | 64 |
| Soit subvention sur cette base | 25 428 € |

Madame ROTHEA explique qu'en complément de cette subvention, il convient d'ajouter l'ensemble des avantages en nature, estimés à environ 10 163 € en 2021. Il s'agit (comme pour les écoles publiques) de :

- La piscine et le transport (CCVG),
- La mise à disposition de la salle polyvalente.

Considérant le montant de la subvention proposée, une convention doit être établie entre la commune de Millery représentée par son Maire Madame GAUQUELIN Françoise et l'OGEC Saint Vincent La Tourtière.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Anne Marie BOULIEU et Mme Céline ROTHEA n'ayant pas pris part au vote, le conseil municipal décide :

- **D'ALLOUER une subvention de 50 034 € pour l'année 2022 à l'OGEC Saint Vincent « la Tourtière » et d'indiquer que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours**
- **D'AUTORISER Madame le Maire à signer la convention de forfait communal fixant les participations à l'OGEC de l'Ecole Saint Vincent et tous documents s'y rapportant.**

*Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits
Suivent au registre les signatures des membres
Présents
Extrait certifié conforme*

Le Maire,
Françoise GAUQUELIN



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 01/04/2022
Et publication le 04/04/2022
Le Maire

Françoise GAUQUELIN

